

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 4 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RICHOMME, Maire.

Présents : Maxime CARVILLE, , Anne-Marie CORBEL, Hubert FOLLIOU, Patrick GHYSELEN, Eric GROULT, Raymonde HAREL, Aline HEBERT, Christian HUSTACHE, Michèle LAVARDE, Edouard LEDOYER, Maryline LESELLIER, Denis LIGNEL, Bachir OUINAS, Malika PIRE, Nathalie PLOS, Richard POITEVIN, Sylvie POULAIN, Armelle REQUIER, Michel RICHOMME, Claude SAPIN

Procurations : Gwennola DENIER D'APRIGNY donne pouvoir à Eric GROULT, Michel LAMY donne pouvoir à Bachir OUINAS

Absents excusés : Gwennola DENIER D'APRIGNY, Michel LAMY, Alexandra DUPIN

Secrétaire de séance : Michèle LAVARDE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 20	Votants : 22	Convocation : 30.10.2020	Affichage : 30.10.2020
------------------------------	---------------	--------------	--------------------------	------------------------

Le Maire informe les conseillers de la démission de M. Jean-Marie ENEE à la date du 3 novembre. Alexandra DUPIN, la suivante sur la liste, a été convoquée en urgence mais n'étant pas disponible elle s'est excusée.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie assassiné à Conflans Saint-Honorine.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE (23 H / 35)

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet (23 h / 35).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de créer un poste d'Adjoint technique à temps non complet (23 h / 35).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ANNEE SCOLAIRE 2019 – 2020

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L 212.8 du code de l'Education, les communes ne disposant pas de structures d'accueil et ayant des enfants scolarisés à Pont-Hébert, participent aux dépenses de fonctionnement de l'école primaire. Il rappelle la délibération du 23 mai 2016 qui proposait au Conseil Municipal de réévaluer les frais de fonctionnement sur les 5 années scolaires suivantes à hauteur de 10 % par année.

Pour mémoire pour l'année scolaire 2018- 2019 :

- Ecole élémentaire et ULIS : 296 €
- Ecole maternelle : 784 €

En appliquant une réévaluation de 10 %, les frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2019 -2020 s'élèvent à :

- Ecole élémentaire et ULIS : 326 €
- Ecole maternelle : 862 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, comme suit les frais de fonctionnement des écoles facturés aux communes de résidence pour l'année scolaire 2019 - 2020 :

- **Ecole élémentaire et ULIS : 326 €**
- **Ecole maternelle : 862 €**

REMPLACEMENT DU JEU DE L'ECOLE MATERNELLE

Le Maire informe le conseil qu'il convient de remplacer le jeu de l'école maternelle.

Deux offres de prix sont présentées. Celles-ci correspondent à un même jeu, « La Ruche », correspondant le mieux au besoin de l'école :

- MAG EQUIP.COM: 6 485 € H.T (7 782,00 € TTC)
- SEDI : 5 386,76 € H.T (6 770,11 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord pour le remplacement du jeu de l'école maternelle par le jeu « La Ruche »
- Décide de retenir l'offre de SEDI pour un montant de 5 386,76 € H.T (6 770,11 € TTC)

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget en investissement au chapitre 21

DECISION PRISE PAR DELEGATION : ACCEPTATION D'INDEMNITE DE SINISTRE PAR GROUPAMA

Michel RICHOMME informe le conseil de la prise en charge par GROUPAMA des frais de remise en état du parquet de la salle des fêtes du Hommet d'Arthenay suite à un sinistre intervenu en février 2020. Le montant de l'indemnité s'élève à 500 €, correspondant à la totalité du devis. Les travaux ont été réalisés en octobre, dès réception de la notification adressée par l'assureur.

ACQUISITION TERRAINS ORANGE DANS LE CADRE DU PROJET DE LOGEMENTS MANCHE HABITAT

Le 1^{er} adjoint, Eric GROULT informe les conseillers de la nécessité d'acquérir une parcelle d'environ 50 m² appartenant à ORANGE afin d'agrémenter l'entrée du futur lotissement et surtout permettre l'installation d'un abri cache poubelles. La localisation de cet espace a été étudiée avec le service collecte Ordures ménagères de Saint-Lô Agglo. Des pourparlers sont en cours avec ORANGE Paris. Le conseil municipal approuve la poursuite des discussions pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle.

INFORMATION SUR LE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE AVEC LE SDEM

Eric GROULT fait part au conseil du Conseil en énergie partagée en cours avec le SDEM. Le CEP est un service d'accompagnement pour la mise en œuvre d'un programme de maîtrise de l'énergie. Ce service permet aussi une meilleure lisibilité des projets d'investissement. A l'issue de la 1^{ère} année de mise en œuvre, le SDEM a réalisé un bilan énergétique s'appuyant sur les consommations de 2016 à 2019 et la visite des principaux bâtiments communaux. Des **indices énergétiques** ont été calculés pour la commune. Avec un budget de 80 235€, la dépense énergétique représente 7 % du budget communal (au niveau national ce chiffre est de 5,3%), ce qui est somme toute normal par rapport au nombre d'habitants. Sur 100 € dépensés, 75 € concernent les bâtiments communaux (71 € au niveau national), 19 € l'éclairage public (19 € national) et 6 € le transport (10 € national). Le prix moyen de l'énergie est plus élevé par rapport à la moyenne nationale essentiellement du fait de l'utilisation de l'électricité et du fuel au détriment du gaz naturel.

Un tableau de synthèse est remis aux conseillers. Concernant le **patrimoine bâti**, l'établissement le plus consommateur est l'école primaire du fait de sa performance globale moyenne et de son utilisation régulière. Il est également observé que certains bâtiments ont une performance énergétique moyenne voir médiocre. On note également une forte augmentation de la consommation de la maison des associations (celle-ci correspond à la consommation d'un logement) et de la salle des fêtes du Hommet en 2019, par rapport aux années 2017 et 2018. La performance énergétique de la bibliothèque est la plus médiocre des bâtiments (Note E). Cela est dû probablement à un problème de régulation de la chaudière et le plancher chauffant électrique. Le chauffage n'est pas adapté au bâtiment, de plus les utilisateurs ont la main sur le réglage de la température.

Concernant l'**éclairage public**, on observe une diminution généralisée des armoires depuis 2017. Les consommations de ce secteur sont nettement inférieures à la moyenne nationale mais les dépenses sont proches de la moyenne nationale en raison d'un coût unitaire de l'électricité plus élevé que ce qui peut être observé en moyenne sur le département.

Concernant le **transport**, les dépenses globales se situent au niveau des moyennes nationales pour les communes ayant un nombre d'habitants équivalent.

Concernant l'**eau**, hormis un pic en 2018, les consommations restent globalement stables. L'école primaire est le premier consommateur d'eau avec une consommation qui semble élevée au regard du nombre d'élèves et de l'usage. On note également une augmentation brutale de la consommation au cimetière du Mesnil-Durand.

Le tableau de synthèse présente des **préconisations** pour chaque bâtiment. L'intérêt est noté de 1 à 4. Des actions apparaissent prioritaires quand la note atteint 4 :

- **Mairie** : remplacement de la chaudière à fioul par une chaudière à gaz naturel à condensation. Ajout d'une régulation/programmation sur le circuit de chauffage.
- **Ecole primaire** : remplacement de la chaudière à fioul par une chaudière à gaz naturel à condensation. Ajout d'une régulation/programmation sur le circuit de chauffage. Il est à noter qu'en 2029 l'achat de fioul domestique ne sera plus possible.
- **Ecole maternelle** : remplacement de la chaudière à fioul par une chaudière à gaz naturel à condensation. Remplacement de la régulation/programmation sur le circuit de chauffage. Celui-ci est à prioriser en y intégrant la maison des associations.
- **Salle des fêtes du Hommet d'Arthenay** : un contrôle de fonctionnement et des réglages doit être établi. Celui-ci pourra être réalisé par le SDEM.
- **Garderie (et son annexe) du Hommet d'Arthenay** : vérifier l'état, le fonctionnement et les réglages de l'horloge de programmation du chauffage.

Le dispositif des CEE (**Certificats d'Économies d'Énergie**) repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics. Cela concerne les travaux de rénovation énergétique éligibles à la prime énergie soit l'isolation des murs et des toits, le chauffage et les énergies renouvelables. Or, beaucoup de collectivités ont renoncé à la **valorisation de leurs CEE**. C'est la raison pour laquelle le SDEM a souhaité mettre en place, en partenariat avec EDF, une nouvelle plateforme appelée «Portail 3E». Cet outil permet, en outre, de garantir l'éligibilité des travaux au dispositif CEE.

Pour terminer, un **partenariat avec les écoles** est mis en place par le SDEM :

-Le « Parcours de l'énergie » est une exposition permanente située dans les locaux du SDEM. La visite est gratuite sur réservation. Elle est d'une durée de 1h30 et convient aux élèves du CM1 à la Terminale. 4 thèmes sont présentés : les Ressources, la Transformation, l'Acheminement et l'Utilisation.

-L'animation gratuite «Devenez détective de l'énergie» se pratique dans l'école avec un animateur sur plusieurs thèmes :« sensibilisation de l'énergie», «note ton école» et «animation zéro Watt».

INFORMATION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES ET PLANS D'ACTION

L'adjointe aux affaires sociales, Nathalie PLOS, rappelle la mise en place du registre des personnes vulnérables et présente les plans d'actions élaborés en commission.

Le territoire de la commune a été divisé en 7 zones avec un référent pour chacune d'elles: Raymonde HAREL Maryline LESELLIER, Christian HUSTACHE, Claude SAPIN, Hubert FOLLIOU, Nathalie PLOS (deux zones pour le moment).

Concernant la crise sanitaire, le plan peut se résumer comme suit :

Etape 1 : Mise en place du registre

Informers ses administrés de la mise en place du registre par les moyens de communications suivantes :

- Site internet de la mairie
- Panneaux d'affichages
- Journal municipal
- Cabinet infirmiers, cabinet médical, pharmacie, SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile), ADMR (Service d'aide à domicile),...

Procuration et collectes des demandes d'inscriptions :

- Possibilité de télécharger les formulaires d'inscriptions sur le site de la mairie Retrait et retour du formulaire au secrétariat de la mairie
- Possibilité de passage d'un référent de zone au domicile du demandeur pour l'inscription
- Garantir la confidentialité
- Communication au Préfet

Etape 2

- Signaler au Préfet toute situation anormale liée à la crise sanitaire
- S'assurer de la mobilisation
- Prévenir le service administratif de la mairie d'être vigilant aux communications de la Préfecture
- Contacter tous les référents de zone, afin de s'assurer de leur disponibilité.
- Contacter le moment venu l'équipe pour donner à chacun le ou les noms des personnes à visiter, donner les consignes et les documents de prévention qui devront être remis aux personnes inscrites.

Etape 3

- Relayer auprès de la population les mesures de recommandations et d'informations diffusés par les services préfectoraux (Panneaux d'affichages...)
- Entrer en contact avec les personnes inscrites sur le registre afin de s'assurer de leur bonne santé, de leur répéter les gestes à adopter, leur fournir le document d'information et de déceler d'éventuelles situations compliquées.

Les plans d'actions « grand froid » et « canicule » sont basés sur le même principe, avec une adaptation selon les niveaux d'alerte. Pour information, les plans d'action sont à disposition des élus au secrétariat de mairie. Une première prise de contact avec les personnes âgées de 80 ans et plus a été entreprise par les référents de zone afin de s'assurer de leur bonne santé et de détecter d'éventuels besoins.

POINT SUR LE PERISCOLAIRE ET LES MESURES LIEES AU COVID

Michel RICHOMME indique aux conseillers que la rentrée scolaire s'est bien déroulée, en respectant le nouveau protocole sanitaire et sans embauche de personnel supplémentaire. Au niveau de la cantine nous avons mis en place trois services au lieu de deux, le rendant ainsi plus facile à gérer et en respectant au maximum les consignes sanitaires. Pour la garderie, une seule garderie a été ouverte, au niveau de l'école maternelle.

Malika PIRES regrette qu'il n'y ait pour l'instant pas d'en-cas le matin pour les élèves qui mangent au troisième service. Cela va être vu au niveau de l'école.

Des exemplaires d'attestations vierges sont à disposition des habitants en Mairie.

Les services administratifs et techniques restent ouverts aux jours et heures habituels, en respectant les consignes sanitaires. La bibliothèque a fermé ses portes au public. Cependant un système de drive va être mis en place.

Le marché du samedi matin aura bien lieu, uniquement alimentaire avec le même protocole sanitaire : distanciation entre les étals et les clients, port du masque. A ce sujet, le port du masque est devenu obligatoire sur l'espace public dans toutes les parties « agglomérées » des communes du département (de panneau à panneau), ainsi que dans les cimetières. L'arrêté préfectoral reçu ce jour fera l'objet d'une diffusion.

La salle des fêtes est fermée.

Concernant la cérémonie du 11 novembre, le Maire donne la parole à Christian HUSTACHE. Concernant Pont-Hébert la cérémonie aura lieu de 11 h à 11 h 30 et sera limité à 10 personnes et deux porte-drapeaux. Nous ne disposons pas à ce jour des informations concernant Le Hommet d'Arthenay.

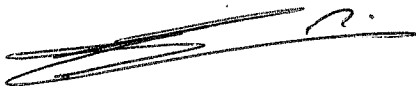
La Pharmacie, en collaboration avec les infirmières va très certainement mettre en place des tests de dépistage COVID 19. L'examen sera gratuit, sans ordonnance et pris en charge par la sécurité sociale. Une tente sera mise en place devant la pharmacie et une banderole sera apposée par la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Eric GROULT fait part au conseil du groupement d'achat en électricité avec le SDEM. En effet, la commune est concernée (plus de 10 salariés) par la fin des tarifs réglementés en électricité au 31 décembre 2020, date fixée par la loi Energie Climat de 2019. Concernant le gaz la commune bénéficie déjà du groupement d'achat avec le SDEM. Un marché est en cours pour l'électricité au niveau du SDEM. La commune devra simplement choisir entre énergie conventionnelle ou énergie renouvelable (+ 1 centime / kWh).
- Eric GROULT fait part d'affiches transmises par Saint-Lô Agglo concernant les équipements sportifs couverts et de plein air. Les exceptions à l'interdiction y sont mentionnées. L'affichage va avoir lieu rapidement.
- Eric GROULT informe le conseil qu'après avoir relancé le département, des compteurs de vitesse ont été disposés rue de la Libération et rue de la Fautelaie. Ceux-ci permettront d'avoir une vision objective de l'importance des excès de vitesse et aideront à la décision pour des mesures à prendre en matière de sécurité routière. L'idée d'une piste cyclable pourrait être étudiée.
- Nathalie PLOS informe que la collecte nationale de la Banque alimentaire aura lieu les 27 et 28 novembre.


Séance levée à 21 h 15

La secrétaire de séance



Michèle LAVARDE

Le Maire,



Michel RICHOMME

